

Rencontres nationales des patinoires 2018

Réforme territoriale : impacts sur le fonctionnement et les investissements futurs

Amiens

5 juin 2018

Pierre GREGOIRE, Vice-président de l'ANDES
Cyril CLOUP Directeur général



Présentation de l'ANDES

■ Un réseau d'échanges et de réflexions en matière de politique sportive

- C'EST UN RÉSEAU NATIONAL REGROUPANT PLUS DE 5 000 VILLES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS (MÉTROPÔLE ET OUTREMER)
- DEUX MISSIONS:
 - SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ÉLUS LOCAUX DANS LA MISE EN PLACE DE LEUR POLITIQUE SPORTIVE
 - DÉFENDRE ET REPRÉSENTER LES ILS DANS LE DOMAINE DU SPORT AU S
- ORGANISÉE EN COMMISSIONS INTERNE
 - « GRANDES VILLES / SPORT PROFESSIONNEL »
 - « SPORT, RURALITÉ ET MONTAGNE »
 - « OUTRE-MER »
 - « INTERCOMMUNALITÉ »
 - « SPORT AU FÉMININ »
- 7 COLLABORATEURS

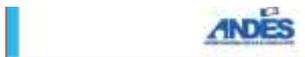


Accompagnement

■ Par la production de documents ressources



Guide pratique de l'élú en charge du Sport
Juin 2014



Etude « Sport, Ruralité, Montagne »
Sept. 2013



« Sources de financements des équipements sportifs »
2017



« Sources de financement des équipements sportifs dans les territoires ruraux et de montagne »
Mai 2017



Guide « Piscines Publiques »
Juin 2012



Guide « la nouvelle économie du sport »
Novembre 2016



Etude « La redevance de mise à disposition des équipements sportifs professionnels »
Fév. 2014



Guide « Equipements de tennis »
Oct. 2014



Le contexte territorial

■ Un Big Bang territorial qui crée un besoin de proximité, de territorialité

- **Loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation métropoles (MAPTAM)- 28.01.14**
 - Affirmation des métropoles avec compétence «*Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, Socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt métropolitain* »
 - *Le sport, une compétence partagée mais sans chef de filât*

- **Loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) – 08.08.15**
 - Transfert des Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) de l'Etat aux régions
 - *Les compétences en matière de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire **sont partagées** entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier* ».
 - *L'instauration d'une conférence territoriale de l'action publique (CTAP) facultative*

- **Loi N° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions**
 - De 22 à 14 régions

⇒ De grands ensembles, de grandes régions et de grandes intercommunalités

Travaux relatifs à la Gouvernance du sport

■ Les propositions de l'ANDES – Gouvernance

- Inscrire législativement le sport comme compétence « obligatoire » au sein des communes.
- En terme de compétences et d'interventions des Collectivités territoriales, faire confiance à l'intelligence territoriale des acteurs qui connaissent le mieux les attentes du territoire, en incluant un cadre d'efficience, de cohérence et de zone de chalandise.
- Favoriser une démarche cohérente dans l'approche des projets sportifs entre la zone de chalandise, les bassins de vie (territoire d'usage) et le pilotage des projets (territoire décisionnels)

Financement du sport

■ Les collectivités locales : chiffres clés

- Premiers financeurs publics du Sport avec 12 Mds € par an
- Subventionnent à hauteur de **1,3 milliards € par an les associations sportives**
- **Mise à disposition gracieuse auprès des associations**

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Etat	4,3	4,4	4,6	4,7	4,8	4,9
Ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	3,5	3,6	3,7	3,8	3,9	4,0
Ministère en charge des sports	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,9
Autres ministères	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Collectivités territoriales	10,8	10,6	11,7	12,1	13,4	12,6
Secteur communal	9,4	9,3	10,2	10,8	12,1	11,2
Départements	0,82	0,76	1,4	1,3	1,3	1,4
Régions	0,55	0,59				
ENSEMBLE DES ADMINISTRATIONS	15,1	15,1	16,2	16,8	18,2	17,5

Les collectivités représentent **plus de 70%** des financements publics du Sport

•Dépenses publiques en faveur du Sport en Mds €
•Chiffres 2017

Des impacts réglementaires à maîtriser

■ Une vigilance permanente à maintenir

- 400 000 : ensemble des normes, réglementations et prescriptions applicables
 - ⇒ Dont 33 000 normes AFNOR (370 normes sportives avec 30 créations par an)
 - ⇒ **6 Mds €** = coût induit par les normes entre 2008 et 2014 pour les Collectivités locales
- Historique du projet de règlement des patinoires en 2012 et 2015
- Mission de simplification des normes et des règlements sous l'égide du Premier ministre
- Estimation des économies de dépenses publiques
 - Etude ANDES : 1 Md € en 15 ans de travaux
 - Passage de 2 à 1 vidange annuelle réglementaire des piscines > 30 M€ d'économies/an
 - Projet de règlement des patinoires 2012 > impact estimé de 41 M€

Historique du règlement de la FF Hockey sur Glace et de la FF des Sports de Glace

■ D'une relation de défiance à une relation de confiance

Projet de règlement en 2012 : Sécuriser la pratique et la «mise en conformité des aires de jeu au regard des standards internationaux

- Retrait du projet pour non-conformité et en raison d'un impact financier important pour les **patinoires existantes et nouvelles** pour les communes.
 - Obligation de 2^e patinoire pour les clubs de Ligue Magnus
 - Agrandissement de tous les vestiaires
 - Les deux fédérations étaient en conflit

⇒ *Impacts estimés à minima = 41M€*

Projet de règlement en 2015

- Recul de la ligne d'attaque : sans impact sur la refonte des portes d'entrée/sortie
 - ⇒ Rôle ANDES : aucune incidence sur l'aménagement ou le déplacement des portes d'entrée en zone neutre ne puisse être imposée. Dès lors l'adaptation ne pourra être que recommandée

Propriété et gestion des équipements sportifs

■ Les chiffres clés des Collectivités locales

- Propriétaires de:
 - 77% des équipements sportifs sur le territoire national
 - 95% des installations dédiées au sport professionnel (stades, salles...)
 - 57% des espaces et sites de nature (soit 33 000 espaces)

	Nb total d'équipements	% total d'équipements
Etat	4 369	1.61 %
Région	5 585	2.05 %
Département	7 026	2.58%
Groupement de communes	11 077	4.07 %
Commune	200 116	73.62 %
Etablissement d'enseignement privé	3 910	1.44 %
Etablissement privé commercial	23 090	8.49 %
Etablissement Public	1 954	0.72 %
Association(s)	7 566	2.78 %
Privé non commercial	6 231	2.29 %
Indéfini	912	0.34 %
TOTAL	271 836	100 %

Un parc sportif vieillissant qui nécessite une rénovation lourde

- 42% des installations ont plus de 38 ans d'âge en France
- 62 % des piscines ont plus de 35 ans d'âge, parc des piscines plus vieillissant que la moyenne de l'ensemble des équipements sportifs
- 21 milliards € = montant nécessaire pour la remise à niveau du parc sportif français (Cour des comptes 2007)
- Prise en compte des coûts de fonctionnement annuels à anticiper dans la programmation et conception

⇒ Sur la durée de vie de l'équipement

- Ingénierie 5%
- Investissement 25%
- Fonctionnement 70%

Evolution de la pratique sportive

- De la compétition, vers le scolaire, le ludique, puis la nature et la santé

35 millions de pratiquants dont 16 millions de licenciés

. Les principales motivations* :

1. Détente 81%
2. Contact avec nature et paysages 78%
3. Santé 74%
4. Amusement, plaisirs avec les proches, dépense physique, passion...

Une évolution des pratiques qui interpellent les porteurs de projet sur leur adéquation à la demande sociale

*Baromètre des sports et loisirs de nature en France 2016

La problématique de la gestion

■ L'exemple des piscines

- 4 130 piscines environs pour 6 343 bassins (RES)
- Parc des piscines plus vieillissant que la moyenne de l'ensemble des équipements sportifs
- 30 à 40% des nouvelles piscines en DSP

Nombre de pratiquants/type (en millions)

14 M Loisirs/occasionnels

3,5 M Scolaire

0,7 M Licenciés et adhérents

Impact sur l'évolution des piscines :

⇒ Des piscines Tournesol/Caneton, vers les complexes/Cathédrales nautiques ... et les piscines nordiques



Les tendances générales

Projets sportifs

- ⇒ Cohérence, efficacité et Aménagement du territoire (zone de chalandise)
- ⇒ Portage du projet sportif selon son rayonnement

Intercommunalité = sens de l'histoire mais a connu un ralentissement

- Le sport est une compétence optionnelle mais pas prioritaire
- Consensus politique
- Moyens financiers constants
- Portage des équipements structurants et Grands équipements

Communes

- Animation du territoire et lien direct avec les associations et les concitoyens
- Propriétaires du foncier
- Décident du portage financier du projet

Les tendances générales

- L'aspect environnemental incontournable
 - Optimisation des coûts de fonctionnement annuels
 - Empreinte écologique

- La réforme territoriale a créé un besoin de proximité, de territorialité
 - Relations avec les Institutions, les Fédérations, les acteurs économiques

- Une rapide évolution des attentes/modes qui rend complexe la conception, l'adaptation et l'évolutivité des installations prévues pour 40/50 ans

- Des exigences fédérales qui respectent les contraintes locales de gestion et de financements

- En matière de délégation de gestion, des relations avec le secteur privé qui doivent plus équilibrées notamment par une meilleure connaissance et maîtrise du coût du service public rendu

■ Contact

05 34 43 05 18

contact@andes.fr

Association Nationale des Elus en charge du Sport

Les espaces entreprises Balma – BAT 35

18 avenue Charles de Gaulle

31130 BALMA

@ReseauANDES

www.andes.fr

Travaux relatifs à la Gouvernance du sport

■ Les propositions de l'ANDES – Règles fédérales

- Systématiser les échanges et le dialogue en amont des projets de règlements fédéraux entre les représentants des collectivités territoriales et les Fédérations et des Ligues professionnelles.
- Renforcer le rôle et les pouvoirs de la CERFRES (ex : rendre l'avis « conforme » et évaluer post-application les conséquences des règlements actés)..